

#02

FEV 2017

scope

LE MAGAZINE DU COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS

PLUS D'INFOS SUR [WWW.CFAR.ORG](http://WWW.CFAR.ORG)



LES ÉVOLUTIONS  
DE L'ACCREDITATION  
ET DU DPC

CRÉATION DU DESARMIR  
ET FONDATION DU SNJAR

SANTÉ AU TRAVAIL :  
MOBILISATION GÉNÉRALE  
AVEC SMART



CFAR



PAR PAUL-MICHEL MERTES  
PRÉSIDENT DU CFAR

Nous vous présentons tout d'abord nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année, qui s'annonce particulièrement riche pour le CFAR.

Plusieurs évolutions importantes ont été engagées récemment, concernant notamment l'Accréditation et le DPC : elles seront poursuivies en 2017 et le Collège est à votre service pour vous accompagner, vous informer et vous aider à mettre en oeuvre les nouvelles obligations réglementaires dans le cadre de votre exercice. L'Accréditation s'appuie désormais sur un nouveau système de déclaration en ligne, accessible sur le site de la Haute Autorité de Santé (SIAM2). Il vous permet de déclarer des événements indésirables associés aux soins, de participer à leur analyse et de réaliser vos bilans annuels. Nos experts et l'équipe permanente du CFAR sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long du parcours. Grâce à son nouveau site, lancé en 2016, le CFAR facilite aussi la réalisation du programme d'accréditation qui vaut désormais DPC. Tout au long de l'année, par exemple, il est possible d'y trouver facilement, dans votre région, des formations orientées vers l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) et vers la Gestion des Risques (GR).

La « nouvelle formule » du DPC a également été lancée. Il s'étend désormais sur une période de 3 ans durant laquelle les confrères doivent participer à au moins deux activités validantes différentes, parmi des sessions de Formation Continue (FMC), des sessions de Formation à la Gestion des Risques (GR) et des activités d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP). Choisir les formations et activités labellisées par le CFAR, c'est assurément un gage de qualité, car elles correspondent aux orientations prioritaires de notre spécialité. Nous sommes également à votre disposition pour vous informer et vous orienter.

Nous avons besoin de vous tous pour continuer à faire évoluer notre belle spécialité !

Enfin, cette nouvelle année sera aussi très importante dans le domaine de la santé et de la qualité de vie au travail, dont Marisol Touraine, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a fait une priorité. À travers son groupe SMART (Santé des Médecins Anesthésistes Réanimateurs au Travail), le CFAR assure un rôle de pionnier sur le sujet, reconnu par les autres spécialités médicales, à travers la mise en oeuvre de plusieurs actions concrètes, destinées aux professionnels : numéro vert 24/24 ; outils d'auto-évaluation individuelle ou collective de risques psychosociaux (addiction, burn-out...); fiches-réflexes pour la gestion de situations difficiles ; campagne de sensibilisation initiée par le CFAR sur l'importance du médecin traitant, à laquelle s'associent déjà de nombreux partenaires...

Ce nouveau numéro de SCOPE est aussi l'occasion de vous redire que le Collège a besoin de vous. Le CFAR, c'est vous, tout simplement, que vous soyez jeune ou moins jeune, en secteur libéral ou à l'hôpital public : si vous partagez nos valeurs, nous vous invitons à nous rejoindre, quelle qu'en soit la forme, en adhérant au Collège, en vous engageant dans sa gouvernance et/ou dans une des commissions thématiques. Bonne lecture...

SCOPE est une publication du CFAR, Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs  
74 Rue Raynouard - 75016 PARIS  
Tél : 33 (0)1 45 20 32 05  
Fax : 33 (0)1 45 20 32 06  
E-mail : contact@cfar.org

www.cfar.org

Directeur de publication : Paul-Michel Mertes  
Rédaction : Paul-Michel Mertes,  
Patrick Georges Yavordios,  
Jean-Etienne Bazin, Max Doppia,  
Vincent Piriou, Vincent Compère,  
Sabrina Defrance, Hélène Creus, Patricia Mach

Conception : *Elora*  
Impression : In'Board



**ANAPHYLAXIE AUX CURARES  
ET EXPOSITION À LA PHOLCODINE**  
RECHERCHE BIOMÉDICALE,  
ÉTUDE CAS-TÉMOINS

Avis favorable CPP 07/03/2013,  
autorisation ANSM 30/08/2013

Investigateur coordonnateur : Pr P. GILLET  
Coordonnateur scientifique : Pr P. M. MERTES  
Promoteur : CHRU de Nancy

Avec le soutien de la Société Française  
d'Anesthésie et de Réanimation  
et de la Société Française d'Allergologie

**OBJECTIF :**

Rechercher une association  
entre l'exposition à la pholcodine  
et le risque de réaction  
anaphylactique per-anesthésique  
liée à un curare (étude cas-témoins)

DÈS L'OBSERVATION D'UN  
CHOC ANAPHYLACTIQUE  
À L'INDUCTION  
AVEC UN CURARE



COMPOSEZ  
SANS TARDER LE :

**0 800 871 943**  
(N°VERT)



POUR PERMETTRE  
L'INCLUSION DE VOTRE  
PATIENT DANS L'ÉTUDE

Votre appel déclenchera  
la recherche de 2 témoins appariés  
dans un des 11 centres de  
recrutement de témoins par  
l'équipe de coordination de l'étude  
au CHRU de Nancy.



SCOPE #2 // FÉVRIER 2017

**SOMMAIRE**

**6**  
Infos en bloc

**8**  
Le SNJAR

**10**  
Les chiffres-clés  
du CFAR

**12**  
Quoi de neuf,  
Docteurs ?

L'accréditation évolue !  
Le DPC : où en est-t-il?  
où en sommes-nous?

Evaluation des Pratiques  
Professionnelles (EPP) :  
état des lieux  
et nouveaux formats

La santé au travail  
avec la Commission SMART

**22**  
Rendez-vous

**23**  
Le Collège, c'est...

**26**  
L'équipe du CFAR



LES ACTUALITÉS EN UN COUP D'OEIL

# INFOS EN BLOC



## Plan santé au travail

À travers la Commission SMART, le CFAR est en première ligne sur le sujet de la santé au travail des professionnels de santé. Cette démarche correspond à un enjeu de santé publique, encouragé par le Ministère de la Santé, notamment à travers la mise en oeuvre du troisième Plan santé au travail (PST3) sur la période 2016-2020 : ce programme traduit une ambition partagée entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les grands organismes de prévention, afin de constituer un socle commun pour la promotion de la santé au travail. En 2017, dans la continuité de ses actions, le CFAR lancera une campagne nationale pour sensibiliser les médecins à choisir un médecin traitant. Plus de 80 % des praticiens n'en auraient pas, ce qui soulève une problématique concernant leur propre santé et la sécurité de leurs soins.

Plus d'infos : [www.cfar.org](http://www.cfar.org)



## Mise en place du DESARMIR

Un nouveau Co-DES, intitulé DESARMIR (Anesthésie-réanimation / Médecine intensive et réanimation), va être mis en place dès la rentrée universitaire 2017. Il propose un socle commun d'une année, durant laquelle chaque interne doit accomplir un semestre d'anesthésie et un semestre de réanimation, avant de s'orienter vers une des 2 filières. Mais le nombre de postes, affectés à la seconde (MIR), est jugé disproportionné, avec le risque de faire disparaître les AR des services de réanimation. De nombreuses voix se mobilisent, dont celle du CFAR ou du SNJAR, en vue d'obtenir des avancées, sur le sujet, dans le courant de l'année.

Plus d'infos : [www.cfar.org](http://www.cfar.org)



## Evolutions réglementaires sur le don d'organes

En France, le nombre de greffes a progressé de 7% l'an dernier. Afin d'améliorer les conditions de recueil du consentement au prélèvement, le législateur a introduit de nouvelles modalités, mises en oeuvre depuis le 1er janvier. Elles précisent notamment les conditions du refus : par écrit, de vive voix et/ou sur le registre national des refus, doté d'un site dédié ([registrenationaldesrefus.fr](http://registrenationaldesrefus.fr)). Ces nouvelles dispositions visent à favoriser l'information et le dialogue entre les proches et les équipes médicales.

Plus d'infos : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)



## Fondation du SNJAR

Dans un contexte d'évolutions réglementaires importantes sur la formation et la qualification des Anesthésistes-Réanimateurs, plusieurs centaines de jeunes confrères ont décidé de se réunir au sein d'un nouveau syndicat : le SNJAR. Il a pour ambition de fédérer et de faire entendre la voix des internes et des jeunes seniors de la spécialité auprès des autorités médicales, afin de défendre l'attractivité de la discipline, dans le sens d'un exercice varié et sécurisé.

Plus d'infos : [www.snjar.fr](http://www.snjar.fr)



## L'OGDPC devient l'Agence nationale du DPC

Pour mettre en oeuvre les grands évolutions du DPC, notamment le passage à l'obligation triennale, l'OGDPC a donné naissance, en 2016, à l'Agence nationale du DPC. Fondée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public, elle a trois principales missions : le pilotage du DPC pour l'ensemble des professionnels de santé sur le territoire ; l'encadrement de la prise en charge financière ; la promotion du programme auprès des publics concernés.

Plus d'infos : [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)





## « POURQUOI AVONS-NOUS FONDÉ LE SNJAR? » VINCENT BRUCKERT, PORTE-PAROLE DU SYNDICAT



Dans le cadre de la réforme du Troisième Cycle des Etudes Médicales (R3C), un arrêté ministériel déterminant le nombre de places ouvertes pour la période 2017-2020 dans le co-DES d'Anesthésie-Réanimation (AR) et de Médecine Intensive et Réanimation (MIR, anciennement Réanimation médicale) a été publié le 26 décembre 2016. Les chiffres retenus sont de 459 internes/an pour la filière AR et de 97 internes/an pour la filière MIR.

Cette répartition a profondément interpellé les jeunes Anesthésistes-Réanimateurs sur l'ensemble du territoire national. Se basant sur le tissu local des associations et les syndicats locaux de jeunes internes et praticiens, ces derniers ont créé une structure représentative d'envergure nationale : le Syndicat des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs (SNJAR).

*La mobilisation a été explosive avec 1 000 adhérents en moins d'une semaine et 1 800 à ce jour.*

Le SNJAR s'est associé à toutes les composantes de l'Anesthésie-Réanimation (le CNP, la Collégiale des Enseignants, la sous-section 48-01 du CNU, le CFAR, la SFAR, le SNPHARe, le SNARF, le SMARNU, le SNJAR) pour dénoncer la répartition des flux entrant dans le coDES-MIR. En effet, elle semble avoir

été réalisée en dehors de tout bon sens de santé publique. Au final, ces évolutions mettent à mal une formation professionnelle équilibrée entre anesthésie et réanimation. Cette répartition est également déconnectée de toute démarche démographique avec une offre de postes de MIR nettement supérieure aux besoins des réanimateurs médicaux; elle s'annonce strictement aléatoire sur le territoire avec un ratio d'1 MIR pour 2 AR à Lille et d'1 MIR pour 22 AR à Toulouse. Ceci met en exergue un dysfonctionnement majeur de l'Administration malgré des directives très claires de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), confirmée le 25 janvier dernier lors d'une réunion au Ministère de la Santé.

### QUELS RISQUES POUR L'ANESTHÉSIE-RÉANIMATION ?

Ils sont pluriels :

- L'exclusion à moyenne échéance des réanimations et Unités de Surveillance Continues de tous les Anesthésistes-Réanimateurs au profit d'un exercice au bloc opératoire exclusif.
- Le déficit criant de formation pour les internes, lié à la restriction d'accès aux terrains de stage en réanimation.
- La perte de l'attractivité de notre spécialité pour les plus jeunes.

*« La mesure se traduira à terme par une dégradation de la prise en charge réalisée 24/24 et 7/7 au service de nos concitoyens. »*

Par ailleurs, la réforme grève, de manière substantielle, la possibilité de débouchés professionnels satisfaisants pour nos jeunes collègues en formation, qu'ils soient futurs AR ou futurs MIR.

Unies au sein du Conseil National Professionnel, toutes les composantes de notre spécialité ont demandé à être reçues très rapidement, de manière conjointe, par la Ministre de la Santé et par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, car ils sont les seuls responsables de leurs administrations respectives.

Ils ont également demandé un engagement formel des deux ministères pour une diminution significative du nombre de MIR à former chaque année, en fonction des besoins démographiques sur le territoire.



## LE MOT DU PRÉSIDENT DU CFAR

La création du nouveau Co-DES, appelé DESARMIR, doit se mettre en place lors de la rentrée universitaire de 2017. Ce co-DES d'une durée de 5 ans va proposer deux filières à partir d'un socle commun d'une année durant laquelle chaque interne doit accomplir un semestre d'anesthésie et un semestre de réanimation.

Dans la filière Anesthésie-Réanimation, les internes effectuent ensuite un parcours composé de stages d'anesthésie et de réanimation ; ils obtiennent une qualification qui leur permet d'exercer dans les deux disciplines.

Dans la filière MIR (Médecine Intensive et Réanimation), les internes effectuent ensuite un parcours composé de stages de médecine spécialisée et de réanimation ; ils obtiennent une qualification qui leur permet d'exercer en réanimation.

Cette évolution et le nombre de postes affectés à chacune des deux filières ont soulevé un émoi bien légitime parmi les médecins Anesthésistes-Réanimateurs et les Anesthésistes-Réanimateurs en formation.

En effet, la filière MIR s'est vu attribuer 97 postes d'internes, ce qui semble excéder très largement le

nombre de réanimateurs médicaux formés dans le passé par le DESC de réanimation médicale. Si ce rythme était poursuivi, ceci aboutirait à la mise en formation de près de 1 000 MIR en 10 ans.

Il y a deux conséquences évidentes :

- une difficulté d'accès à la formation en réanimation pour les internes d'Anesthésie-Réanimation ;
- la disparition programmée des médecins Anesthésistes-Réanimateurs au sein des services de réanimation.

Cette situation a conduit à la création, par nos plus jeunes confrères, d'un nouveau syndicat : le SNJAR.

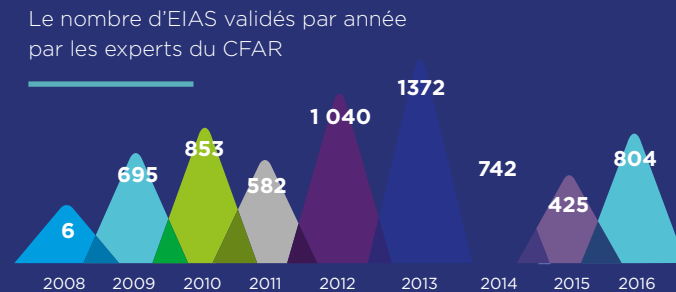
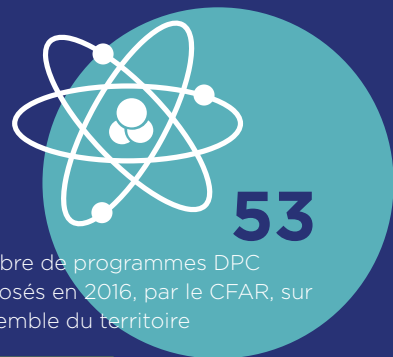
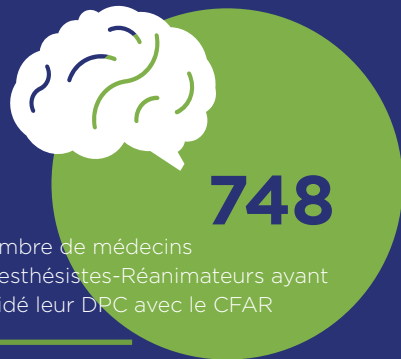
Il souhaite naturellement porter ces préoccupations légitimes et garantir l'accès des Anesthésistes-Réanimateurs à ces deux activités tout au long de leur carrière.

Cet accès est un gage de qualité pour l'Anesthésie-Réanimation et une condition de son attractivité. Le CFAR apporte donc son soutien aux revendications du SNJAR...

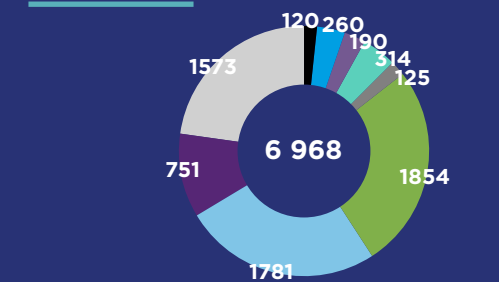
[www.snjar.fr](http://www.snjar.fr)

BILAN 2016

# ACCREDITATION ET DPC : LES CHIFFRES-CLÉS



Répartition des EIAS ciblés validés par les experts du CFAR



- Défaillance dans la prise en charge d'un patient en post-opératoire (situation du programme inter-spécialité)
- Défaillance dans la prise en charge d'un patient AC et ou AAP
- Conflit relationnel avec un patient et/ou sa famille
- Hypotension artérielle à l'induction anesthésique
- Extubation non programmée
- Accès difficile aux voies aériennes non prévu
- Erreur d'administration d'un médicament
- Retard transfusionnel
- Non ciblés



→ **ACCREDITATION**

# QUOI DE NEUF, DOCTEURS ?



Accréditation, DPC, EPP, DESARMIR, etc. : la discipline connaît actuellement plusieurs évolutions structurelles sur le plan de la formation initiale et continue des professionnels. Le CFAR est en première ligne pour accompagner ses adhérents et réussir ces nouveaux défis au service de la spécialité.

## L'ACCRÉDITATION ÉVOLUE

PAR PATRICK-GEORGES YAVORDIOS

*L'interface du système de l'accréditation a changé en 2016 sur le portail de la Haute Autorité de Santé (SIAM 2). L'équipe du CFAR est à votre service pour vous accompagner dans la démarche, qui présente de nombreux atouts pour chaque confrère.*

### QUELS CHANGEMENTS?

- Les médecins déclarants effectuent désormais eux-mêmes l'analyse des Evénements Indésirables Associés aux Soins (EIAS) en appliquant la grille d'analyse ALARM à travers ses menus déroulants. Le rôle de l'expert évolue en conséquence, car il se contente de commenter et de proposer des modifications.
- Le programme d'Accréditation évolue encore en 2017 puisque des EIAS ciblés vont disparaître, remplacés par d'autres. Il restera évidemment possible - et cela est vivement encouragé - de déclarer des EIAS non ciblés.
- L'Accréditation en équipe, actuellement pratiquée à titre expérimental auprès de certains volontaires, devrait se développer cette année, car il s'agit d'une démarche d'avenir. Le CFAR proposera une information dédiée dès qu'elle sera opérationnelle sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS).

## POURQUOI PROMOUVOIR L'ACCRÉDITATION?

Ce mode de formation continue est très valorisé par tous les acteurs intervenant, directement ou indirectement, dans notre discipline :

- la H.A.S., qui propose notamment la liste des médecins accrédités en accès libre sur son site ;
- les établissements de santé dans le cadre de la certification et de la communication envers les patients ;
- les compagnies d'assurance, car certaines la prennent en compte dans leurs grilles de tarifications, etc.

L'Accréditation a valeur de DPC, qui est obligatoire pour chaque médecin, en plus d'un impact positif, déjà prouvé, sur l'amélioration des pratiques.

À première vue, la démarche n'est pas toujours simple, mais il est important de faire l'effort initial pour se l'approprier.

Nous vous invitons donc à poursuivre la démarche et/ou à encourager vos collègues à engager la leur. Rappelons, en effet, qu'elle est volontaire et qu'elle concerne uniquement les spécialités à risque : c'est donc le nombre d'accrédités qui lui confère sa légitimité et sa reconnaissance.

## QUEL EST LE RÔLE DU CFAR?

Le Collège est présent, auprès de chaque adhérent, pour vous informer et vous accompagner dans la démarche.

Il participe également à la Commission Risque inter-spécialités, multidisciplinaire, qui se réunit régulièrement à la H.A.S. Les représentants des acteurs du plateau technique lourd sont mobilisés pour analyser les risques émergents, proposer des actions et des formations adéquates, qui se retrouvent dans les programmes d'Accréditation des AR et des chirurgiens. C'est le cas, par exemple, de l'amélioration du travail en équipe.



# LE DPC : OÙ EN EST-T-IL? OÙ EN SOMMES-NOUS?

PAR JEAN-ÉTIENNE BAZIN

Depuis sa mise en place, en 2013, le Développement Professionnel Continu (DPC) a beaucoup évolué sur le plan de la durée, de la prise en charge ou de la gouvernance du programme. SCOPE vous explique tout...

## QUELLES SONT LES OBLIGATIONS LIÉES AU DPC?

Depuis sa création, en 2013, le DPC est obligatoire pour chaque professionnel de santé, à raison d'un programme chaque année. Au 1er janvier 2016, cette obligation est passée à trois ans. Par ailleurs, la réalisation d'un DPC « intégré », associant une partie cognitive et une partie évaluative dans la même action, reste préconisée, même si elle n'est plus obligatoire.

Concrètement, à l'issue de cette nouvelle période de trois ans, chaque professionnel de santé doit pouvoir justifier d'une implication dans un parcours de développement professionnel continu, recouvrant une action de Formation Médicale Continue et une action d'évaluation (APP, RMM, CREX etc).

## QUI CONTRÔLE CETTE OBLIGATION?

L'Ordre des Médecins est l'organisme chargé de contrôler, jusqu'à présent, la validation du DPC de tous les médecins. Les établissements-employeurs ont aussi l'obligation de vérifier la validation DPC de leurs salariés.

Dès 2017, chaque professionnel de santé bénéficiera d'un document de traçabilité DPC récapitulant les actions effectuées sur la période de trois ans ; les actions suivies en 2016 en feront partie.





### QUELLE PRISE EN CHARGE?

Pour les médecins libéraux, l'enveloppe de prise en charge s'élève, pour 2017, à 2 940 euros. Les médecins salariés continuent de dépendre de leur établissement-employeur pour le financement de leurs actions ; quant aux médecins non salariés, ils doivent s'inscrire sur le site dédié, [mondpc.fr](http://mondpc.fr), pour solliciter une prise en charge auprès de l'Agence Nationale du DPC.

### QUEL EST LE RÔLE DU CFAR?

Depuis 2013, le CFAR tente de répondre aux besoins des médecins Anesthésistes-Réanimateurs en proposant différents programmes DPC : sessions « Gestion de risque » avec ARRES ; cours européens au niveau régional (CEEAA) ; actions DPC durant le Congrès de la SFAR, etc.

En 2017, le CFAR proposera également des programmes en ligne, à travers une plateforme dédiée, pour permettre à ses adhérents d'accomplir leurs obligations sans contraintes.

Enfin, le Collège souhaite développer les démarches collectives avec la mise en place de programmes DPC dédiés, pluri-professionnels et multidisciplinaires, en ligne ou in situ. Ils s'adresseront notamment aux IADE, IDE de réanimation et IDE de réveil.

### LE DPC 2016 DU CFAR EN QUELQUES CHIFFRES...

# 53

programmes DPC proposés, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire

# 748

DPC validés avec le CFAR, dont 103 médecins accrédités

## ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (EPP) ÉTAT DES LIEUX ET NOUVEAUX FORMATS

PAR VINCENT PIRIOU ET VINCENT COMPÈRE

*Malgré la réforme du DPC et les difficultés rencontrées, en pratique, dans son déploiement, la réalisation de programmes d'EPP reste toujours d'actualité pour les équipes soignantes...*

En 2016, l'obligation de DPC est passée d'1 an à 3 ans, sachant qu'il peut toujours intégrer un programme d'EPP. Par ailleurs, ce type d'évaluation est également requis lors des visites de certification de nos établissements de santé, c'est pourquoi il nous faut privilégier les programmes d'EPP pluridisciplinaires et interprofessionnels.

Dans ce contexte, le CFAR souhaite privilégier des nouveaux programmes, dotés de méthodes moins rigides, avec une place plus importante accordée à l'innovation pédagogique et à l'autoévaluation. C'est une évolution sensible par rapport à la période précédente (depuis une dizaine d'années), où les programmes d'EPP étaient essentiellement basés sur la méthode de l'audit. Désormais, tous les programmes d'évaluation, quels qu'ils soient, doivent converger vers une démarche commune : les actions d'amélioration des pratiques incluant notamment les audits, les RMM ou le suivi d'indicateur. Évaluer ces pratiques professionnelles signifie qu'il faut mesurer la façon dont nous travaillons afin de révéler, le cas échéant, le bénéfice des mesures d'amélioration.

Le CFAR va ainsi proposer deux nouveaux programmes EPP « e-learning », adossés à deux référentiels de la SFAR, sur une plateforme informatique dédiée :

- protection oculaire
- examens complémentaires préopératoires

Ces programmes d'auto-évaluation en ligne permettent de mettre en place, en équipe, des mesures correctrices visant à améliorer les pratiques, tout en restant proche des référentiels.

Dans le cadre du référentiel sur la prévention des erreurs médicamenteuses (2016), le Collège va proposer, en collaboration avec la SFPC, un tutorial e-learning pour favoriser la mise en place des REMED (Revue d'évènement sur la thématique de l'erreur médicamenteuse) avec les pharmaciens des établissements de santé. Ce principe sera également utilisé pour débriefer les erreurs médicamenteuses dans le cadre de l'Accréditation par les experts.

Ainsi, comme vous pourrez le constater, le CFAR est toujours impliqué dans le développement des programmes EPP, au sein des établissements de santé, au service de ses adhérents et dans le sens d'un format plus innovant.



## SANTÉ AU TRAVAIL CHANGER LE MODÈLE CULTUREL DU MÉDECIN !

PAR MAX-ANDRÉ DOPPIA

*Depuis sa création en 2009 jusqu'à aujourd'hui, la Commission SMART a fait beaucoup de chemin pour la santé au travail des Anesthésistes-Réanimateurs et, plus largement, au service de toute la communauté médicale. Petit rappel des grandes étapes et des nouvelles perspectives, à la veille d'une vaste campagne nationale de sensibilisation sur le suivi médical des médecins...*



### DEPUIS 2009, LES TABOUS TOMBENT...

Créée en 2009, la Commission SMART a réalisé l'objectif principal de sa mission, assignée par le CFAR : les tabous se lèvent actuellement sur l'épuisement professionnel et ses conséquences. La parole se libère, y compris au-delà de notre seule spécialité. La plupart des professionnels de l'anesthésie-réanimation ont ainsi pu découvrir ou faire connaître les outils destinés à nos collègues en difficulté. La pratique des auto-évaluations individuelles ou en équipe permet de s'approprier une problématique devenue une véritable préoccupation de santé publique dans notre pays. Il faut nous en réjouir ! Mais il faut aussi rester vigilant : si le concept de qualité de vie au travail (QVT) s'installe maintenant dans notre espace professionnel, sachons qu'il se matérialisera seulement par la contribution de tous pour la revendiquer et la construire au quotidien. Il est déterminant d'être les premiers experts de notre QVT ! SMART continuera d'agir dans cette direction.

### 2016 : LE PARTAGE DE NOS ACTIONS...

En 2016, nous avons rencontré nos confrères urgentistes, radiologues, urologues et médecins du travail dans le cadre de leurs congrès nationaux. Ils nous ont invités à présenter SMART pour partager nos réalisations et nos projets avec eux. Ces coopérations seront bientôt reproduites sur la page dédiée du site Internet du collège. En 2016, la Commission a également été auditionnée dans le cadre de la Mission confiée à l'IGAS, « Etablissements de santé publics : Risques psychosociaux des personnels médicaux », consécutive au suicide du Pr. Jean-Louis Mégrien. Nous avons travaillé sur des recommandations qui apparaissent dans le rapport Desailly-Chanson et Siahmed, publié le 10 janvier dernier, à retrouver sur le site de l'IGAS : [www.igas.gouv.fr](http://www.igas.gouv.fr)

### 2017 : « DIS, DOC' ? », VERS UNE CAMPAGNE NATIONALE...

Cette année sera marquée par une nouvelle initiative de la Commission SMART. Dans la continuité de la réflexion entreprise depuis plusieurs années au sein de notre spécialité, nous développons effectivement une vaste campagne de sensibilisation sur le thème : « Dis, Doc', t'as ton Doc' ? ». Elle s'adressera à tous les médecins en France, juniors et seniors, spécialistes ou généralistes, du secteur public ou libéral. Il est notoire que le suivi médical des médecins n'est pas adéquat. Par exemple, 80 % des hospitaliers n'ont pas de médecin traitant personnel et 40 % seulement fréquentent les services de santé au travail (1). Enfin, l'autodiagnostic, souvent tardif, et l'automédication, quasi constante, tiennent lieu de règle, tant dans le secteur public que libéral. En 2009, en Angleterre, une étude a révélé un résultat lourd de sens : en cas de problème de santé mentale, 87 % des médecins choisiraient plutôt l'automédication que la consultation d'un confrère (2). Aujourd'hui encore, un médecin peut s'installer et exercer toute sa vie sans être sollicité pour réfléchir à sa propre santé et/ou l'évaluer avec un confrère, en dehors de tout épisode médical alarmant. Aussi nous devons faire évoluer le modèle culturel du médecin, pour sa propre santé et pour la qualité de ses soins ! C'est sans hésitation que nous avons souhaité partager cet objectif ambitieux avec l'ensemble de la communauté médicale.

*Nous devons faire évoluer le modèle culturel du médecin, pour sa propre santé et pour la qualité de ses soins !*

### DEMAIN : CHANGER LE MODÈLE CULTUREL SUR LA SANTÉ DES MÉDECINS...

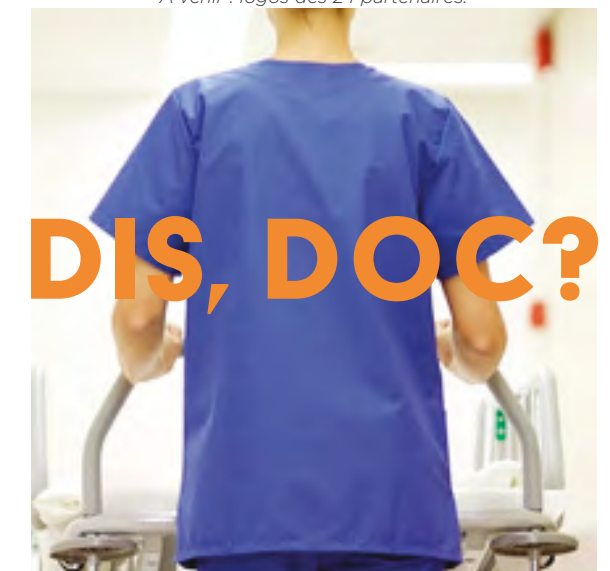
De nombreuses institutions ou associations médicales représentatives ont accepté de s'associer pour relayer ce message durable. Les pouvoirs publics soutiennent également cette campagne de sensibilisation.

Concrètement, la campagne sera mise à la disposition de chacun, institution, association ou organisation intéressant le corps médical. Dès leur formation médicale initiale et tout au long de leur carrière, les médecins et pharmaciens seront explicitement sollicités pour choisir un médecin traitant personnel et écarter les mauvais réflexes de l'autodiagnostic ou de l'automédication.



**80 % DES MEDECINS N'ONT PAS DE MEDECIN TRAITANT, PRATIQUANT SOUVENT L'AUTO-DIAGNOSTIC ET L'AUTO-MÉDIATION**

*Visuels provisoires.  
A venir : logos des 24 partenaires.*



**80 % DES MEDECINS N'ONT PAS DE MEDECIN TRAITANT, PRATIQUANT SOUVENT L'AUTO-DIAGNOSTIC ET L'AUTO-MÉDIATION**



**ET VOUS?**

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette campagne nationale, initiée par le CFAR, en commençant par choisir un confrère généraliste traitant. Encore une fois, cela est déterminant pour votre propre santé et pour la qualité de vos soins !

(1) Doppia M-A, Estryn-Behar M. et al., Enquête comparative sur le syndrome d'épuisement professionnel chez les Anesthésistes-Réanimateurs et les autres praticiens des hôpitaux publics en France (Enquête SESMAT) Ann Fr Anesth Reanim. 2011 Nov; 30 (11): 782-94.2

(2) Tariq M Hassan. A postal survey of doctors' attitudes to becoming mentally ill Clinical Medicine, Journal of the Royal College of Physicians 2009; 9: 327-332

Cette année, le Collège attribuera désormais deux Prix à un médecin et un(e) IADE, auteurs d'un travail en relation avec les Risques Psycho-Sociaux. L'objectif est d'encourager et de récompenser les études sur ces thématiques. Les approches collectives seront appréciées. Les formats sont variés, de l'article scientifique au clip vidéo de sensibilisation, en passant par le poster ou l'affiche.


**LE PRIX  
SMART-CFAR**

MÉMOIRE DE RECHERCHE  
ARTICLE OU THÈSE  
AFFICHE OU POSTER DE SENSIBILISATION  
PRÉSENTATION AUDIOVISUELLE  
BANDE DESSINÉE  
CLIP VIDEO

**24 partenaires et soutiens de la campagne  
DIS DOC, initiée par le CFAR**

- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé (MASS)
- Fédération des Spécialités Médicales (FSM)
- Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux (ANMTEPH)
- Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF)
- Association Soins aux Professionnels de Santé (SPS)
- Avenir Hospitalier (AH)
- Collège de Médecine Générale (CMG)
- Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs (CFAR)
- Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH)
- Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF)
- Conférence des Directeurs Généraux de CHU
- Conférence des Doyens des Facultés de Médecine
- Conférence des Présidents de CH
- Conférence des Présidents de CME-CHU
- Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)
- Coordination Médicale Hospitalière (CMH)
- Fédération Hospitalière de France (FHF)
- Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et en Biologie Médicale (FNSIP-BM)
- Inter Syndicat National des Chefs de Clinique et Assistants (ISNCCA)
- Inter Syndicat National des Internes (ISNI)
- InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG)
- Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH)
- Syndicat des Médecins Libéraux (SML)
- Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics (SNAM-HP)

**Soutiens en attente**

- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)

Le Prix SMART récompense des travaux scientifiques, des publications médicales et para-médicales, originales et d'intérêt scientifique.

**Le règlement du concours SMART est disponible sur le site du Collège: [www.cfar.org](http://www.cfar.org)**

A vos plumes...  
ou à votre Go-Pro !

**BONNE NOUVELLE  
POUR LES INTERNES !**

**L'ADHÉSION AU CFAR  
EST DÉSORMAIS GRATUITE**

**N'ATTENDEZ PAS POUR NOUS REJOINDRE !**

**[WWW.CFAR.ORG](http://WWW.CFAR.ORG)**



## RENDEZ - VOUS

En 2017, le CFAR sera présent sur tout le territoire à travers les sessions DPC et les événements médicaux auxquels il participe. A suivre, en continu, sur notre site Internet et sur Facebook...

- ↓  
**Session DPC :**  
 Journée ARRES ASSPRO  
 Le 04 mars 2017, à Toulouse
- ↓  
**Session DPC :**  
 Journée ARRES ASSPRO  
 Le 20 mars 2017, à Marseille
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°2 : Cardiovasculaire »  
 Du 06 au 08 mars 2017, à Caen
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Pedia-Coaching : formation en Anesthésie pédiatrique par la pratique encadrée »  
 Du 20 au 22 mars 2017, à Bron (69)
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°4 : Obstétrique - Pédiatrie - Médicaments »  
 Du 20 au 22 mars 2017, à Dijon
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°1 : Respiratoire »  
 Du 29 au 31 mars 2017, à Gosnay (62)
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°2 : Appareil cardiovasculaire »  
 Du 11 au 13 mai 2017, à Bischberg (67)
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°2 : Appareil cardiovasculaire »  
 Du 11 au 13 mai 2017, à Valbonne (06)
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°1 : Anesthésie - Thorax - Respiration »  
 Du 15 au 17 juin 2017, à Paris
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Cours Européen d'Enseignement en Anesthésie CEEA n°2 : Appareil cardiovasculaire »  
 Du 15 au 17 juin 2017, à Lacanau (33)
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Pedia-Coaching : formation en Anesthésie pédiatrique par la pratique encadrée »  
 Du 19 au 21 juin 2017, à Bron (69)
- ↓  
**Session DPC :**  
 Journée ARRES ASSPRO  
 Le 9 septembre 2017, à Rennes
- ↓  
**Session DPC :**  
 « Pedia-Coaching : formation en Anesthésie pédiatrique par la pratique encadrée »  
 Du 9 au 11 octobre 2017, à Bron (69)
- ↓  
**Session DPC :**  
 Journée ARRES ASSPRO  
 Le 18 novembre 2017, à Nancy
- ↓  
**6ème séminaire de L'Anesthesia Cercle :**  
 Journées de prévention du risque en Anesthésie et Chirurgie  
 Du 24 au 27 novembre 2017 à Saint-Paul L'Ermitage (La Réunion)
- Le CFAR sera présent...*
- ↓  
**JEPU 2017 :**  
 Stand du CFAR  
 Du 17 au 18 mars 2017, à Paris
- ↓  
**Congrès EAPH 2017 :**  
 Stand SMART (CFAR)  
 Du 24 au 25 avril 2017, à Paris
- ↓  
**Congrès SFAR 2017 :**  
 Stand du CFAR et sessions DPC  
 Du 21 au 23 septembre 2017, à Paris

## LE COLLÈGE, C'EST...

Le CFAR, c'est avant tout une équipe, au service de ses adhérents et de notre spécialité, à l'image des auteurs de SCOPE...



**Pr. Paul-Michel Mertes**  
CHRU de Strasbourg  
Président du CFAR



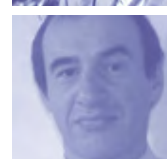
**Dr. Patrick-Georges Yavordios**  
Clinique Convert Bourg-en-Bresse  
Vice-Président du CFAR, membre du Directoire, co-responsable de la Commission Accréditation



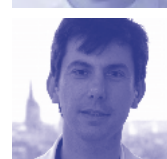
**Pr. Jean-Étienne Bazin**  
CHU de Clermont-Ferrand  
Membre du Directoire, responsable de la Commission DPC-FMC-EPP



**Dr. Max-André Doppia**  
CHU de Caen  
Secrétaire Général Adjoint du CFAR, responsable de la Commission SMART



**Pr. Vincent Piriou**  
CHU de Lyon  
Membre du CFAR, co-responsable du groupe EPP / TCS (Commission DPC-FMC-EPP)



**Pr. Vincent Compère**  
CHU de Rouen  
Membre du CFAR, co-responsable du groupe EPP / TCS (Commission DPC-FMC-EPP)

RETROUVEZ L'ÉQUIPE ET LA GOUVERNANCE  
DU CFAR SUR NOTRE SITE INTERNET :

[WWW.CFAR.ORG](http://WWW.CFAR.ORG)

... et des membres des Commissions !

Le CFAR a créé plusieurs Commissions pour proposer et mettre en oeuvre ses actions. Elles se réunissent plusieurs fois par an et sont ouvertes aux adhérents désireux de s'engager dans le projet du Collège : [contact@cfar.org](mailto:contact@cfar.org)

### Le groupe Communication

Objet : la communication interne et externe du CFAR  
Responsables : J. Cabaton, MA. Doppia  
Réfèrent CFAR : Sabrina Defrance

### La Commission Accréditation

Objet : le programme Accréditation du CFAR, en lien avec les Commissions DPC et Communication  
Responsables : PG. Yavordios, J. Tourres, G. Pelé de Saint-Maurice  
Participants : P. Hahn, P. Atthar, N. Drouet, H. Bouaziz  
Réfèrent CFAR : Sabrina Defrance, Hélène Phou

### La Commission DPC-FMC-EPP

Objet : les programmes de formation continue, de développement professionnel et d'évaluation des pratiques  
Responsables : JE. Bazin et J. Fusciardi

- Groupe FMC Labellisation  
Responsable : JM. Malinovsky  
Participants : P. Plobner, G. Châtain, R. Brulé, P. Mavoungou  
Réfèrent CFAR : Sabrina Defrance, Hélène Phou

- Groupe EPP / TCS  
Responsables : V. Piriou, V. Compère  
Participants : J. de Montblanc, M. Léone, D. Fletcher, S. Molliex  
Réfèrent CFAR : Hélène Creus, Sabrina Defrance

### La Commission SMART

Objet : la mise en oeuvre d'initiatives permettant de répondre aux préoccupations des praticiens : santé au travail, prévention, recommandations, modalités de réponse aux « urgences »

Responsable : M.A. Doppia  
Participants : T. Lieutaud, D. Goumard, S. Arzalier-Daret, F. Bonnet, P. Schoeffler, P. Perucho, R. Torrielli, E. Podyma, JM. Serrat, C-M. Arnaud, R. Brulé, A. Chaumeron, R. Copotoiu, G. Bénistand, L. Kerdjana, S. Pease, Ph. Sautier  
Réfèrent CFAR : H. Creus



**COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS**  
 Association selon la loi 1901 - 74 Rue Raynouard 75016 PARIS  
 Tel : 01 45 20 32 05 - Fax : 01 45 20 32 06  
 E-mail : contact@cfar.org - Site internet : www.cfar.org

## CFAR COTISATION 2017

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_  
 N° DE MEMBRE AU CFAR \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

Les renseignements ci-dessous sont à remplir uniquement en cas de changements :

ADRESSE PERSONNELLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

ADRESSE PROFESSIONNELLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

FAX \_\_\_\_\_

MEMBRE DE :  SFAR  SNARF  SNPHAR  SMARNU  COLLÉGIALE DES PU-PH  AUTRES

Je suis membre et je verse ma cotisation de 100 euros pour l'année 2017

Cochez la case correspondante à votre mode de paiement :

**CHÈQUE, CI-JOINT**  
 libellé à l'ordre du Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs (CFAR) à adresser au 74 Rue Raynouard 75016 PARIS

**PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE**  
 via votre espace adhérent www.cfar.org

Date et Signature :

Partie à remplir uniquement pour une PREMIERE ADHÉSION ou MODIFICATION

N° D'INSCRIPTION AU CONSEIL DE L'ORDRE (obligatoire) \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT \_\_\_\_\_

N° RPPS \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

ANNÉE DE THÈSE \_\_\_\_\_ CES \_\_\_\_\_

DES \_\_\_\_\_ DIS \_\_\_\_\_ PAC \_\_\_\_\_

QUALIFICATION \_\_\_\_\_

MODE D'EXERCICE :  PRIVÉ  PUBLIC

ACTIVITÉ PRINCIPALE :  ANESTHÉSIE  RÉANIMATION  
 DOULEUR  URGENCES  
 AUTRE

FONCTION :  MCU-PH  PHU  PH  CCA  
 PU-PH  PAC  AHU



# POURQUOI ADHÉRER AU CFAR ?

*Pour rejoindre une démarche collégiale, fondée par et pour les praticiens, reconnue pour sa qualité et ses atouts :*

Les formations FMC labellisées par le CFAR sont reconnues pour leur qualité et leur indépendance scientifiques

Le CFAR fournit des programmes EPP clés en main

Les experts du CFAR sont des praticiens comme vous et agissent dans l'intérêt de la discipline, en particulier sur le plan de l'Accréditation et de la formation continue

Le CFAR est une association à but non lucratif et indépendante, dont les programmes sont réalisés par et pour les Anesthésistes-Réanimateurs

Le CFAR est le seul organisme permettant de valider son Accréditation, dans la discipline, par la Haute Autorité de Santé

**NOUVEAU ADHÉSION GRATUITE POUR LES INTERNES !**

### ABONNEZ-VOUS A LA REVUE « LE PRATICIEN EN ANESTHÉSIE-RÉANIMATION »

(6 numéros / an, éditeur Elsevier-Masson - www.elsevier-masson.fr)

#### Bénéficiez d'une offre spéciale pour les adhérents du CFAR

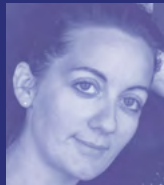
- Offre papier + numérique 1 an : 142 euros (au lieu de 202 euros)
- Offre numérique 1 an : 130 euros (au lieu de 182 euros)

Pour en savoir plus et vous abonner : contactez Sabrina Defrance - sdefrance@cfar.org





# L'ÉQUIPE DU CFAR À VOTRE SERVICE



**Sabrina Defrance**  
Chargée  
de l'Accréditation  
01 45 20 87 20  
sdefrance@cfar.org



**Hélène Creus**  
Chargée du DPC  
01 45 20 72 73  
hcreus@cfar.org



**Hélène Phou**  
Chargée  
de l'Accréditation  
01 45 20 87 20  
contact@cfar.org



**Patricia Mach**  
Assistante  
administrative  
et comptable  
01 45 20 87 19  
pmach@cfar.org



# CONNECTEZ-VOUS AU CFAR

Suivez, au quotidien, l'actualité du CFAR et de votre discipline :

- Gestion en ligne de ses programmes de formation médicale continue et d'Accréditation
- Programmes e-learning
- Vie pratique et santé au travail
- Evénements et actualités de la spécialité



**WWW.CFAR.ORG**





**CFAR**

*Notre spécialité,  
c'est la vôtre !*



*Création du CFAR  
en 1994*

*Regroupement  
de médecins pour  
faire avancer la pratique  
professionnelle de  
l'Anesthésie-Réanimation*

*1 800 adhérents  
répartis sur l'ensemble  
du territoire*

## ← AU CŒUR DE LA SPÉCIALITÉ

Le CFAR est un interlocuteur référent et un opérateur compétent de tous les acteurs représentant la discipline de l'anesthésie-réanimation



## ↘ QUE FAIT LE CFAR ?

### Accréditation et gestion des risques

Le CFAR est l'organisme agréé pour l'accréditation des AR avec 30 experts formés par la HAS.

### Formation initiale

Le CFAR soutient et finance le prix du meilleur mémoire DESAR, en lien avec la Collégiale des PU-PH. Chaque année, il remet également le prix Vie professionnelle lors du congrès national de la société savante de la spécialité.

### Santé au travail SMART

Le CFAR est à l'écoute des praticiens et apporte des réponses concrètes à leurs préoccupations, en lien avec les autorités de tutelle et les syndicats professionnels. Il est le seul organisme à avoir créé un numéro d'aide et de soutien psychologique pour sa spécialité : **0 800 00 69 62.**

### Formation continue

Le CFAR est l'organisme de la spécialité qui labellise des formations de qualité en anesthésie-réanimation. Il souhaite également proposer des programmes aux urgentistes et aux réanimateurs médicaux à travers le DPC.

### Développement professionnel

Le CFAR établit les nouveaux programmes de Développement Professionnel Continu (DPC), incluant la formation et l'évaluation des pratiques.

↘  
**EN RÉSUMÉ :**

## 5 MISSIONS PRINCIPALES

Notre spécialité,  
c'est la vôtre...  
**REJOIGNEZ-NOUS !**



Information et accompagnement des adhérents



Qualité de la formation



Développement professionnel



Analyse et maîtrise des risques



Bien-être au travail